

BARÈME DES HONORAIRES

VENTE - Immobilier d'habitation

Prix Net Vendeur	Honoraires TTC
< à 180 000€	8 000 €
180 000 € à 299999 €	5 %*
300 000 € à 699999 €	4,5 %*
À partir de 700 000 €	4 %*

* Arrondi au millier d'euros inférieur.

LOCATION - Immobilier d'habitation

Forfait Location TTC
Publicité / Recherche du locataire / Visite du locataire / Constitution du dossier
1 mois de Loyer Hors Charges
+
Indice Alur au m ² suivant la zone concernée*

Règle de répartition des honoraires entre le locataire et le bailleur :

- 1/ La part des honoraires à la charge du locataire est d'au maximum 50% du montant total des honoraires.
- 2/ Le montant des honoraires à la charge du locataire ne peut dépasser les seuils du tableau ci-dessous.
- 3/ Le montant à la charge du bailleur correspond à la somme restante (Total des Honoraires - Honoraires à la charge du locataire)

Zones*	Très tendue	Tendue	Reste du territoire
Montant maximum TTC**	10,80 € / m ²	9,00 € / m ²	7,20 € / m ²

*Zones définies par le décret du 01/08/2014

**Montants maximum légaux déduction faite de 10% au titre de la non rédaction du bail de location par ImmoForfait.

Les honoraires seront dus à la signature du bail de location et directement payés par le(s) locataires et le(s) bailleurs

BARÈME DES HONORAIRES

VENTE - Immobilier commercial et d'entreprise

Prix Net Vendeur	Honoraires TTC
< à 100 000 €	8 000 €
100 000 € à 199 999 €	8,5 %
200 000 € à 499 999 €	8 %
500 000 € à 1 000 000 €	7 %
> à 1 000 000 €	6 %

LOCATION - Immobilier commercial et d'entreprise

Forfait Location TTC
Publicité / Recherche du locataire / Visite du locataire / Constitution du dossier
12% TTC du montant total des loyers des 3 premières années (1 ^{ère} période triennale)

Les honoraires seront dus à la signature du bail et directement payés par l'intéressé